Pôle Aménagement
Direction de la protection et la valorisation du cadre de vie
Service de prévention des risques majeurs

STRATEGIE LOCALE

DE GESTION DU RISQUE INONDATION

DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

D'AJACCIO

Evaluation du plan d'action 2017 – 2021
Année 4 : 2021

Arrêté préfectoral d'approbation n°2A-2017-12-15-010 du 15 décembre 2017

A. Introduction – Contexte

Le risque inondation constitue le risque naturel majeur le plus prégnant en Europe et provoque chaque année des évènements catastrophiques. Les exemples ne manquent pas, tant au niveau national que régional, comme cela est présenté dans le document « Etat des lieux de la SLGRI ». Au niveau local, ce sont les évènements récents des 20 et 21 décembre 2019 ainsi que celui du 11 juin 2020 qui marqueront les esprits des habitants du Pays Ajaccien mais aussi de la Corse toute entière à la suite de la fermeture de l'aéroport Napoleon Bonaparte pendant une semaine entière.

La mise en œuvre de la directive inondation se décline au niveau du district de Corse par la définition de trois TRI – territoire à risque important d'inondation (le grand Bastia, la Marana et la ville d'Ajaccio). Pour chacun d'eux, comme le définit la déclinaison nationale de la directive inondation (via le PGRI – plan de gestion du risque inondation), une SLGRI – stratégie locale de gestion du risque inondation, a été réalisée pour le premier cycle de la directive inondation (2016-2021) et elle sera ensuite revue à chaque nouveau cycle de la directive.

B. Présentation de la démarche d'élaboration de la stratégie locale

En termes de méthode, c'est une concertation la plus large possible qui avait été mise en œuvre pour élaborer la stratégie locale, en intégrant notamment les associations de protection de l'environnement. Le comité de pilotage de la stratégie locale, qui constitue l'instance décisionnelle, a associé ainsi un grand nombre de parties prenantes (au total 39) et bien évidemment l'ensemble des acteurs institutionnels majeurs de l'eau de Corse. Afin d'intégrer le plus grand nombre et notamment les usagers à la démarche d'élaboration de la stratégie, celle-ci avait été soumise à la consultation du public les 20, 27 octobre et 3 novembre 2017. De même, toujours sur la méthode, et plutôt que d'énumérer un catalogue d'actions, celles qui figurent dans le plan d'actions (au total 69) ont été décidées et conçues collectivement par les parties prenantes concernées ; démarche constituant sans doute un gage d'implication des acteurs intéressées.

La stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI d'Ajaccio a été conçue au moyen d'une gouvernance organisée et structurée : un comité de pilotage, associant l'ensemble des parties prenantes en constituant l'instance décisionnelle et un comité technique, en configuration réduite, préparant les travaux du comité de pilotage et organisant le travail de treize unités opérationnelles spécifiques. Celui-ci, constituant l'architecture générale de la démarche a pu s'appuyer sur la forte implication des services déconcentrés de l'Etat (DREAL et DDTM), ainsi que l'Office de l'Environnement de la Corse et les services techniques de la ville d'Ajaccio.

La première production de ces unités de travail a été de dresser un état des lieux précis et exhaustif du risque inondation. Celui-ci est présenté dans le document « Etat des lieux de la SLGRI » et est accompagné d'une annexe cartographique. L'autre document constituant la stratégie locale est le plan d'actions, est également accompagné d'un document réunissant les annexes.

Mais ce qu'il faut surtout retenir de cette stratégie locale c'est que sa déclinaison opérationnelle ne concerne pas simplement les actions qui vont être mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, mais que le plan d'action fédère tout ce qui a été réalisé et est prévu par les partenaires institutionnels compétents de l'intercommunalité, ainsi que d'acteurs majeurs tels que les gestionnaires de réseaux d'énergie (électricité, gaz, téléphonie fixe et mobile, eau, …). En effet, l'objectif supérieur de la démarche de la SLGRI est de présenter l'action de la puissance publique, au sens étendu du terme, en matière de préservation de l'attractivité du territoire, en réduisant la portée des dommages liés aux inondations.

La SLGRI 2017 – 2021 a été approuvée par le Préfet de Corse-du-Sud le 15 décembre 2017.

C. Objectifs de l'évaluation de la SLGRI à A + 4

Il s'agit aujourd'hui, alors que le cycle 2 de la directive a largement été engagé, de procéder au suivi de la une mise en œuvre du plan d'actions ainsi qu'à son évaluation pertinente.

Le plan d'actions comprenait à l'origine 69 actions, réparties selon les 4 thématiques suivantes :

- La vulnérabilité des réseaux (énergies, infrastructures de transport) : 25 actions
- La prévision, la sensibilisation et la sauvegarde : 19 actions
- L'aménagement : 14 actions
- Le PAPI – plan d'actions de prévention des inondations : 10 actions

Une action supplémentaire était également inscrite et concernait la gouvernance de la démarche.

Depuis l'élaboration de la stratégie locale, le nombre d'actions décrites dans le plan a naturellement évolué en raison de facteurs divers et variés (création de nouveaux axes de travail – régularisation administrative comme la fusion de la Collectivité Territoriale de Corse avec les deux départements, …).

Le plan d'actions, tel qu'il se présente aujourd'hui est ainsi constitué de 76 actions, réparties en 5 thématiques (ajout de la thématique gouvernance) :

- La vulnérabilité des réseaux (énergies, infrastructures de transport) : 25 actions
- La prévision, la sensibilisation et la sauvegarde : 20 actions
- L'aménagement : 15 actions
- Le PAPI – plan d'actions de prévention des inondations : 10 actions
- La gouvernance : 6 actions

D. Données statistiques

Dans l'objectif d'évaluer le plan d'action, des indicateurs ont été élaborés, avec pour finalité de mesurer :

- **Taux d'implication : Implication des partenaires à la réalisation du plan d'actions.**
  Cet indicateur traduit l'implication des partenaires, dans le sens où une réponse (quelle qu'elle soit) a été apportée à la sollicitation de la CAPA au processus d'évaluation. Si l'indicateur est à zéro, cela signifie que le statut de l'action est donc inconnu et cela est d'ailleurs bien regrettable.

- **Taux d'engagement : Démarrage des actions.**
  Cela traduit l'engagement du porteur de projet à la réalisation de l'action. Peu importe d'ailleurs s'il ne s'agit que le début d'une réalisation mais cela traduit l'intérêt du porteur de projet sur le sujet considéré. En fait, il s'agit de l'indicateur le plus important du processus d'évaluation.

- **Taux d'achèvement : Achèvement de l'action.**
  Cet indicateur traduit le total achèvement de l'action considérée. Il peut d'ailleurs s'agir d'actions récurrentes.

Il est toutefois important de souligner que ces indicateurs ne traduisent pas fidèlement tant l'implication des partenaires que l'effort qu'ils doivent produire pour réaliser leurs actions car celles-ci sont hétérogènes en terme notamment de volume de travail à réaliser mais ces indicateurs, qui sont simples d'accès, ont toutefois le mérite d'exister.

Pour l'ensemble des 5 thèmes structurant le plan d'actions de la SLGRI, les indicateurs présentent les valeurs globales suivantes :

Taux en %	nb actions	Taux d'implication	Taux d'engagement	Taux d'achèvement
Ensemble du plan d'actions	**76**	**95**	**76**	**43**
Vulnérabilité des réseaux	25	84	68	36
Prévision, sensibilisation et sauvegarde	20	100	80	60
Aménagement	15	100	73	33
Plan d'actions de prévention des inondations	10	100	80	20
Gouvernance	6	100	100	83

Analyse

Le premier indicateur, qui est le taux d'implication, présente un résultat excellent avec un taux de retour des fiches actions de 95 %. L'ensemble des parties prenantes a ainsi adhéré à la démarche.

L'indicateur le plus pertinent semble toutefois le taux d'engagement, qui traduit l'engagement du porteur de l'action. Avec un taux de 76 %, il présente également un excellent résultat (ainsi 3 actions sur 4 ont d'ores et déjà été engagées).

Le troisième indicateur, qui présente l'achèvement des actions, est égal à 43 %, ce qui pour une première évaluation du plan d'actions de la stratégie locale, est également remarquable. Il importe en effet de rappeler que l'ensemble des actions qui ont été inscrites dans la SLGRI version 0 n'avait pas pour échéance calendaire le 31 décembre 2021.

Prévision – Sensibilisation - Sauvegarde

Ce qui avait été présenté dans le plan d'actions de la SLGRI :

Afin de gérer au mieux la crise lors de la survenue d'un évènement majeur, c'est en premier lieu l'alerte, basée sur des observations et des prévisions, qui doit être adaptée et performante. Son efficacité repose sur la connaissance du risque inondation, dont l'ensemble des acteurs du territoire (élus, administrations, collectivités territoriales, société civile, grand public,…) doit s'approprier. Au moment de la crise, les décideurs territoriaux doivent pouvoir s'appuyer sur des guides stratégiques de sauvegarde de la population, comme le plan communal de sauvegarde, le plan particulier de mise en sureté des établissements scolaires, etc…Toujours dans ce cadre, la vulnérabilité des équipements publics, notamment ceux qui sont destinés à gérer la crise, doit être connue.

Ce qui a été réalisé depuis l'approbation du plan d'actions en 2017 :

En termes de prévision et d'alerte, l'action la plus emblématique qui a été réalisée dans le courant de l'année 2018 est la mise en service, par Météo France, d'un radar polarimétrique sur les hauteurs d'Ajaccio (Punta di Pozzo di Borgo) (***B-1***). Il s'agit du second radar qui existe sur le territoire insulaire et celui-ci permettra d'observer la façade Est de l'île, qui était jusqu'alors étudiée par un équipement situé à Collobrières, dans la région de Toulon. La proximité des observations rendra dorénavant possible une localisation précise des précipitations et les spécificités techniques de l'équipement (double polarisation) apporteront une précision supplémentaire ainsi que la discrimination du type de précipitation (pluie, grêle, neige). Il est enfin à noter que l'équipement est d'ores et déjà opérationnel, avec une phase de qualification achevée.

Deux outils d'information très performants viennent d'être mis en service (automne 2021 pour la région Corse) par Météo France : il s'agit de l'APIC (avertissement précipitations intenses à l'échelle des communes) (***B-2***) et de Vigicrues flash (***B-3***). L'APIC est un produit institutionnel gratuit à l'intention des communes, des intercommunalités, des préfectures et des gestionnaires de réseaux, qui est strictement basé sur l'observation pluviométrique et Vigicrues Flash s'intéresse quant à lui à des petits cours d'eau soumis à des crues rapides (pour ce qui concerne le périmètre du SAGE, seule la Gravona est concernée).

Le service de prévision des crues a été étendu sur la Gravona en 2021 (***B-4***). Cela permet un suivi continu et en temps réel d'un des deux principaux cours d'eau qui sont situés sur le territoire du SAGE « Gravona, Prunelli, olfes d'Ajaccio et de Lava ».

La ville d'Ajaccio, parmi les communes de la CAPA, est une des seules qui dispose déjà d'un service d'alerte météorologique. Le projet est, à terme, de se doter d'un service, intégrant également des prestations de prévision et cela tant pour l'ensemble des communes de la CAPA que pour l'intercommunalité (***B-5***). La CAPA devra ainsi disposer d'un service d'alerte lorsqu'elle assurera la gestion des digues de Campo Dell'Oro (nouvelle compétence GEMAPI).

Afin de sensibiliser les usagers du Pays Ajaccien au risque inondation, la ville d'Ajaccio planifie la mise en place des repères de crue sur le territoire communal (***B-6***). Pour ce qui est de les informer de manière efficace, c'est un dispositif d'alerte de masse qui a été mise en place depuis 2019 (***B-7***). Toujours dans l'objectif d'améliorer la surveillance et la prévision des crues et des inondations, c'est une plate-forme collaborative qui est étudiée afin d'améliorer, le cas échéant, la gestion d'une crise qui pourrait survenir (***B-8***).

Pour ce qui concerne la sensibilisation des usagers du Pays Ajaccien, le service communautaire de prévention des risques majeurs a proposé son assistance aux communes rurales pour la réalisation de leur DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) (***B-9***), mais à ce jour l'action n'a pas été engagée. Les usagers du Pays Ajaccien disposent toutefois de l'opportunité de bénéficier d'informations pour prévenir la vulnérabilité du bâti face au risque inondation, à la Maison de l'Habitat Durable de la CAPA, qui constitue dorénavant une ressource en la matière (***B-10***).

En matière de sensibilisation au risque inondation, une large concertation publique a été organisée, lors de l'élaboration de la stratégie locale au cours de l'hiver 2017 (***B-11***). La ville d'Ajaccio et la CAPA ont poursuivi, durant l'année 2018, des actions de sensibilisation auprès de divers publics (***B-12***) (***B-20***).

La CAPA, ainsi que la ville d'Ajaccio poursuivent leur collaboration avec le CEPRI – Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (***B-13***), leur permettant ainsi de participer aux activités de ce réseau dynamique, qui réunit des collectivités territoriales, avec les services centraux et déconcentrés de l'Etat.

Sur le point de la sauvegarde, la ville d'Ajaccio révise son PCS – Plan Communal de Sauvegarde (***B-14***), et la mission communautaire de prévention des risques majeurs à proposer son assistance aux communes rurales de la CAPA pour la réalisation/révision du leur (***B-15***), mais à ce jour l'action n'a pas encore été engagée. Parallèlement avec la nouvelle de compétence GEMAPI et la prochaine prise en gestion des digues de Campo Dell'Oro, l'élaboration par les services communautaires d'un PICS – Plan Inter Communal de Sauvegarde devra être abordé en temps utile (***B-16***).

Une approche de la vulnérabilité au risque inondation des équipements des communes rurales de la CAPA a été réalisée (***B-18***) et il s'avère qu'à l'exception d'une école à Afa (où des investigations complémentaires devront être réalisées), cette première approche a permis de mettre en évidence que l'ensemble de ces équipements n'était pas vulnérable à un risque de débordement ou de submersion (considérant toutefois que l'ensemble du territoire est vulnérable au risque de ruissellement). Cette démarche doit être mise en œuvre pour les équipements de la ville d'Ajaccio (***B-17***).

L'éducation nationale, quant à elle, a adapté, pour les établissements concernés par ce risque, leurs PPMS – Plans Particulier de Mise en Sureté à ce risque et ces dispositifs font l'objet d'un exercice annuel en y intégrant les temps péri et extrascolaire (***B-19***).

En conclusion, la réalisation des actions de ce chapitre est élogieuse, avec un taux d'implication de 100 %, la totalité des fiches action a fait l'objet d'un retour vers la CAPA. Le taux d'engagement est également excellent, avec 80 % des actions qui ont été engagées. Le taux d'achèvement est tout autant excellent, égal à 60 %.

Disposant d'une information plus pertinente et plus complète, les décideurs territoriaux sont dorénavant mieux armés pour gérer les crises qui pourraient survenir et de nouveaux outils ont d'ailleurs été mis à leur disposition, ou le seront prochainement. De plus, l'ensemble des publics, dont la population a pu bénéficier d'une information préventive (mais cela doit constituer une action récurrente). En matière de gestion de crise, au niveau des communes de la CAPA, des PCS – plans communaux de sauvegarde, ont été réalisés, ainsi que des DICRIM – document d'information communal sur les risques majeurs. L'élaboration du PICS – plan intercommunal de sauvegarde, n'a toutefois pas été engagé. La vulnérabilité des équipements au risque inondation a été approchée pour les équipements des communes rurales mais n'a pas encore été engagée pour la ville d'Ajaccio (il s'agit toutefois d'un sujet récent, à acquérir par la puissance publique).

Vulnérabilité des réseaux

Ce qui avait été présenté dans le plan d'actions de la SLGRI :

Les réseaux, quel que soit leur fonction (fourniture d'énergie, de fluide, ou bien de transport terrestre, ferré, aérien ou bien maritime), disposent d'un positionnement hiérarchique prédominant dans l'aménagement. Face au risque d'inondation, il s'agit donc tout d'abord de connaitre leur vulnérabilité, notamment pour agir en faveur de la sauvegarde des personnes et des biens, puis le cas échéant d'envisager une stratégie afin d'améliorer leur capacité de résilience.

Ce qui a été réalisé depuis l'approbation du plan d'actions en 2017 :

L'étude de fragilité du réseau électrique a été réalisée et permettra de connaître très précisément, pour chaque type de phénomène (débordement, ruissellement et submersion), le nombre d'usagers impactés par l'évènement (***A-1***) ; Il en est de même pour le réseau de fourniture de gaz (**A-*2***). Considérant un impératif évident de sureté, l'exhaustivité des informations ne sera accessible qu'aux services de secours et au SIRD-PC.

Connaissant la vulnérabilité de ces réseaux d'énergie, il est projeté de les durcir, le cas échéant. Pour ce qui concerne le réseau électrique, certains postes, en fonction des enjeux, pourront être déplacés ou bien surélevés (***A-13***). Le réseau gaz est quant à lui, peu vulnérable au risque inondation et certains postes de détente identifiés comme vulnérables seront fiabilisés lors de leur renouvellement (***A-14***).

Toujours pour les énergies électrique et gaz et pour ce qui concerne leur production, les futures centrales électriques du Ricantu (***A-26***) et gaz du Loretto (***A-27***) ont également intégré le risque inondation dès leur conception.

L'étude de fragilité du réseau d'alimentation en eau potable a également été réalisée (***A-3***). Celle-ci demande toutefois à être précisé et cela pourra être effectué lorsque les hypothèses de travail (hauteurs d'eau dans les zones inondables) auront été affinées. Des mesures pourront alors être envisagées pour durcir le réseau d'alimentation en eau potable (***A-15***). Ces mêmes remarques valent pour le réseau d'assainissement (***A-4***) (***A-16***).

Pour ce qui concerne les réseaux de téléphonie, seule l'opérateur historique Orange a été pris en considération, du fait de l'ampleur de son implantation sur l'île.

Bénéficiant des résultats de l'évènement de juin 2020, l'étude de vulnérabilité du réseau de téléphonie fixe a été engagée (***A-5***) et des mesures ont été envisagées pour améliorer sa résilience (***A-17***). Un travail équivalent sera également produit pour le réseau de téléphonie mobile (***A-6***), (***A-18***).

Pour ce qui concerne les infrastructures de transport, l'aéroport Napoleon Bonaparte est intégré à un projet STAC (service technique de l'aviation civile) dont l'objet est de mettre en place un outil d'évaluation de la vulnérabilité aux aléas climatiques des aérodromes (***A-7***). Sans attendre, des mesures ont d'ores et déjà été mises en place pour améliorer la résilience de l'équipement face au risque inondation (***A-19***).

Le port de commerce d'Ajaccio a mis en place un dispositif d'évaluation et de surveillance permanent pour ce qui concerne sa vulnérabilité qui lui permet de mettre en œuvre des actions correctrices immédiates (***A-8***) (***A-20***).

Au niveau du réseau ferré, le risque inondation ne constitue pas, sur le territoire de la CAPA, un risque considéré comme prioritaire (***A-9***). Un seul aménagement technique devra être particulièrement pris en considération (***A-21***).

Reste alors à présenter dans ce chapitre le réseau qui est le plus sensible et le plus critique car celui-ci permet de relier l'ensemble des autres réseaux de transport et également d'intervenir sur les réseaux d'énergie pour maintenance : il s'agit des réseaux routiers.

Ainsi, les propriétaires concernés des réseaux routiers, c'est-à-dire la Collectivité de Corse et la ville d'Ajaccio, devront tout d'abord réaliser une étude de vulnérabilité de leurs réseaux (***A-10***) et (***A-12***), puis de mettre en œuvre, le cas échéant des travaux afin d'améliorer leur résilience (***A-22***) et (***A-24***).

La cartographie des voies inondables ne pourra être réalisée qu'après avoir disposé des conclusions de l'ensemble des actions présentées dans ce chapitre ; Cela constitue l'aboutissement de l'intégration de la vulnérabilité des réseaux au risque inondation. Cette cartographie permettra notamment aux services de secours de pouvoir disposer des informations adéquates, en cas de survenue d'un évènement majeur. La ville d'Ajaccio a d'ores et déjà anticipé en intégrant dans son PCS – plan communal de sauvegarde, un plan de localisation de barrages routiers qui seraient mis en oeuvre dans les secteurs Madonuccia – Cannes et Salines, en cas de survenue d'un évènement majeur (***A-25***).

En conclusion, la réalisation des actions de ce chapitre est très bonne, avec un taux d'implication de 84 %, la quasi-totalité des fiches action a fait l'objet d'un retour vers la CAPA. Le taux d'engagement est également très bon, avec 68 % des actions qui ont été engagées. Le taux d'achèvement est bon, égal à 36 %.

L'étude de vulnérabilité des réseaux au risque inondation et leur résilience sont des sujets de préoccupation récents, qui doivent être appréhendés par les gestionnaires de réseaux. L'utilisation d'outils cartographiques tel que le SIG, permet de se saisir de cette problématique de manière précise et rationnelle.

Les gestionnaires de réseaux d'énergie (électricité, gaz, eau potable et assainissement, téléphonie) se sont d'ores et déjà appropriés du sujet et en tirent les bénéfices évidents pour le maintien et l'intégrité de leurs équipements.

Les gestionnaires de réseaux de transport adhérent également à la démarche (mer, air, fer) et celle-ci devra être intégrée par les réseaux de transport routiers qui, au bout du compte, représentent le point le plus important dans le cadre de cette démarche.

Aménagement

Ce qui avait été présenté dans le plan d'actions de la SLGRI :

En matière de prévention du risque inondation, c'est l'aménagement du territoire qui intervient le plus spécifiquement dans une perspective de développement durable. En effet, l'application des principes d'aménagement et de constructibilité auront un impact majeur pour les décennies à venir. Ainsi, les actions pertinentes et adéquates, qui pourront réellement permettre d'améliorer la résilience du territoire et d'atténuer les dommages en cas de survenue d'un évènement majeur, sont à engager.

Ce qui a été réalisé depuis l'approbation du plan d'actions en 2017 :

En premier lieu, il importe de souligner qu'il est envisagé par la CAPA de définir une stratégie en matière d'aménagement de l'espace public, au regard de la prévention du risque inondation et du traitement du pluvial. Cette stratégie sera ensuite déclinée en dispositions, qui seront intégrées dans les documents (***C-3***).

De manière plus spécifique, les terrains de Saint Joseph, qui seront prochainement acquis par la CAPA, vont bénéficier d'une étude hydraulique spécifique, de type PPRI, afin de clarifier le fonctionnement hydraulique de la zone. Cela est réalisé dans le cadre du projet d'aménagement urbain qui intègre des stations de téléphérique urbain et un parc urbain ainsi qu'un parc relais (**C-1**). Pour ce même projet, il avait été envisagé la réalisation d'une ACB – analyse coûts bénéfices, dans l'optique d'intégrer les travaux au programme PAPI en cours. Cette option n'ayant pas été retenue, l'action est abandonnée (**C-2**).

Les modalités de fonctionnement des parkings en zone inondable devront être réalisées avec la DDTM, mais l'action n'a pas encore été engagée (***C-4***).

Le plan d'action prévoyait également la réalisation d'études hydrauliques spécifiques (***C-5***), avec une définition des secteurs d'étude déjà réalisée par la CAPA pour le Ponte Bonello et le Cavallu Mortu. Cette action a finalement été annulée puisque le PPRi de la Gravona est en cours de révision, avec notamment pour principe un élargissement du périmètre d'étude, incluant en partie les affluents principaux de la Gravona (***C-15***).

L'étude visant à déterminer le potentiel d'inondabilité et de sur-inondabilité de zones agricoles ou bien naturelles, afin qu'elles constituent des ZEC - zones d'expansion de crues, a été réalisée (***C-6***). Les conclusions de l'étude ont déterminé 46 ZEC qu'il s'agit de préserver. Un certain nombre d'entre elles sera étudié plus précisément afin d'évaluer leur potentiel de sur-inondabilité et cela fait ainsi l'objet d'une nouvelle fiche action (***C-16***).

Le suivi de l'érosion de la plage du Ricantu se poursuit, au moyen d'une convention passée avec le BRGM (***C-7***). L'analyse, visant à en déterminer les causes, n'a pas encore été engagée (***C-8***). L'étude de l'érosion de la plage Saint François a, quant à elle, été largement engagée et en sera dans les mois à venir au stade de l'avant-projet (***C-9***).

Pour ce qui concerne l'activité économique, les entreprises situées dans des zones inondables ont été sensibilisées au risque inondation, au cours du premier semestre 2018 (***C-10***).

La DDTM de la Corse-du-Sud a, pour sa part, élaboré un cahier des charges afin de réaliser des études de vulnérabilité sur le bâti (***C-11***).

La Gravona et ses berges bénéficient désormais d'un programme de travaux d'entretien (***C-12***), mais pour ce qui concerne l'Arbitrone, c'est le plan de gestion qu'il est nécessaire de réaliser au préalable (***C-13***).

L'étude pour accompagner les exploitants à la réhabilitation post-exploitation des gravières de Baleone a été confiée à un bureau d'études expérimenté dans ce type de démarche. Il est à souligner que le déroulement de cette étude a été grandement perturbée par la crise sanitaire liée au COVID et que les inventaires reprendront au printemps prochain (***C-14***).

En conclusion, la réalisation des actions de ce chapitre est très bonne, avec un taux d'implication de 100 %, la totalité des fiches action a fait l'objet d'un retour vers la CAPA. Le taux d'engagement est également excellent, avec 73 % des actions qui ont été engagées. Le taux d'achèvement est bon, égal à 33 %.

C'est l'aménagement du territoire qui va apporter la solution la plus globale et durable à l'atténuation des dommages qui seront provoqués par des inondations majeures qui se produiront inévitablement à l'avenir. Toutefois, il importe de bien prendre en considération que l'échelle de temps et l'ampleur des actions à conduire est tout autre que celles des actions des autres chapitres.

La prise de conscience des décideurs territoriaux a conduit à la mise en œuvre de politiques ambitieuses, qui se traduit par des actions opérationnelles, comme la pré-étude relative aux zones d'expansion de crues ou bien l'accompagnement des exploitants pour le réaménagement des gravières de Baleone, et également à des travaux d'ampleur de restauration sur la Gravona et ses affluents.
Dans l'objectif de disposer d'une connaissance plus approfondie et pertinente du risque inondation, de nombreuses études hydrauliques ont été conduites ou bien engagées et s'il ne faut en citer qu'une seule, il s'agit de celle qui concerne la révision du PPRI de la Gravona, aujourd'hui en cours.

Le PAPI – Programme d'actions de prévention des inondations d'Ajaccio

Ce qui avait été présenté dans le plan d'actions de la SLGRI :

Le présent paragraphe n'a pas pour objet de réaliser un état d'avancement exhaustif du plan d'action de la convention PAPI mais simplement de faire un point sur la réalisation des actions présentées dans la SLGRI.

Ce qui a été réalisé depuis l'approbation du plan d'actions en 2017 :

La convention PAPI est aujourd'hui en cours de finalisation avec l'ensemble des actions achevées, ou en voie de l'être.

Des études sur les digues de Campo Dell'Oro (tronçons « SOCORDIS », « RT 40 » et « CCM ») ont d'ores et déjà été réalisées, avec notamment la réalisation d'un plan de gestion de la végétation par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse. De plus, l'étude de dangers a été engagée ; Sa réalisation étant un préalable pour l'obtention de l'autorisation de régularisation du système d'endiguement, qui devra nécessairement être déposée avant le 1er juillet 2023 (***D-1***) (***D-2***).

Les travaux de remise en état et de confortement des digues, qui sont inscrits à la convention PAPI (***D-3***) (***D-4***), ne seront pas réalisés à moyen terme et cela devra probablement faire l'objet d'un nouveau programme d'actions.

Les travaux d'aménagements hydrauliques dans le secteur de Saint Joseph qui permettront de sécuriser le secteur, ont fait l'objet des études préalables et les travaux seront engagés d'ici la fin de l'année 2021 (***D-5***).

Pour ce qui concerne la déclinaison du schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales de la ville d'Ajaccio, le bassin de rétention du Finosello a été réceptionné (***D-8***) et pour deux autres bassins de rétention, celui de Peraldi, l'avant-projet a été validé et les travaux devraient débuter au début de l'année 2022 (***D-6***). Pour ce qui concerne le bassin de rétention Alzo di Leva III, une étude d'opportunité a conclu à la nécessité de réaliser l'ouvrage. L'étude de maîtrise d'œuvre sera lancée dans le cadre du prochain PAPI être lancé prochainement (***D-7***).

Par ailleurs, les aménagements hydrauliques du Vazzio disposent d'un avant-projet qui a été validé en avril 2017 ; Les études réglementaires sont en cours et les travaux devraient démarrer en 2022 (***D-9***). Les travaux d'aménagement des Cannes et des Salines, qui ont été réalisés afin d'optimiser des évènements pluviaux d'une période de retour de 25 ans, ont été réceptionnés dans leur totalité (***D-10***).

En conclusion, la réalisation des actions de ce chapitre est très bon, avec un taux d'implication de 100 %, la totalité des fiches action a fait l'objet d'un retour vers la CAPA. Le taux d'engagement est également excellent, avec 80 % des actions qui ont été engagées. Le taux d'achèvement est correct, égal à 20 %.

Les travaux décrits dans la convention PAPI – programme d'actions de prévention des inondations, ont été, pour la plupart achevés. Les travaux étaient conséquents et ont modifié radicalement le comportement des écoulements hydrauliques de quartiers entiers.

Ainsi, les travaux hydrauliques prévus dans les quartiers des Cannes et des Salines ont été terminés et il en est de même pour le bassin de rétention des eaux pluviales dit Peraldi (les autres bassins de rétention ont été construits en dehors de la convention PAPI).

Depuis la prise de compétence GEMAPI par la CAPA, le pilotage de la convention a été affectée à l'intercommunalité. Les études sur les digues qui protègent l'aéroport Napoleon Bonaparte des inondations de la Gravona ont été engagées. Celles-ci conduiront, dans un premier temps au dépôt du dossier de demande de régularisation du système d'endiguement.

La gouvernance de la SLGRI du TRI d'Ajaccio

Ce qui avait été présenté dans le plan d'actions de la SLGRI :

Pour clore cette première évaluation du plan d'action de la stratégie locale de gestion du risque inondation, un paragraphe est dédié à sa gouvernance. Il s'agit des actions qui s'intègrent dans un cadre plus large.

Ce qui a été réalisé depuis l'approbation du plan d'actions en 2017 :

Une action structurelle avait pour objectif d'unifier les modes de gouvernance du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava » ; cela pour des raisons de cohérence géographique et hydraulique. En effet, une crue du Prunelli par exemple, qui est situé dans sa totalité sur le périmètre du SAGE mais qui n'est pas dans celui de la CAPA, pourrait affecter considérablement le fonctionnement de l'aéroport Napoleon Bonaparte, qui est situé sur la commune d'Ajaccio (***E-1***).

Par ailleurs, la CAPA contribue aux travaux de la ville d'Ajaccio, dans le cadre des projets transfrontaliers ADAPT (***E-2***) et PROTERINA-3 (***E-3***), qui sont aujourd'hui achevés.

Pour les relations avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 2 de la directive inondation, la CAPA s'est également impliquée dans la révision du plan de gestion des risques inondations 2022 - 2027, avec de nombreuses remarques qui ont été formulées et pour la plupart d'entre elles, intégrées au nouveau document de planification stratégique, qui est en cours de finalisation (***E-4***).

L'intercommunalité s'est également rapprochée du SIRD-PC, chargé de l'élaboration du dispositif spécifique ORSEC inondation, qui est aujourd'hui finalisé et qui fera l'objet d'une diffusion prochaine (***E-5***).

La CAPA a contribué à constituer un réseau régional avec les autres collectivités territoriales insulaires, porteuses de SLGRI (***E-6***).

En conclusion, la réalisation des actions de ce chapitre est élogieuse, avec un taux d'implication de 100 %, la totalité des fiches action a fait l'objet d'un retour vers la CAPA. Le taux de réalisation est également excellent, avec 100 % des actions qui ont été engagées. Le taux d'achèvement est tout autant excellent, égal à 83 %.

La gouvernance de la SLGRI a évolué de manière significative, en étendant son périmètre d'intervention du territoire de la CAPA, pour l'étendre à l'ensemble du bassin versant du SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava ».

La ville d'Ajaccio s'est intégrée aux appels à projets transfrontaliers PROTERINA-3 et ADAPT.

Pour ce qui concerne les démarches de l'Etat en matière de prévention du risque inondation, la CAPA s'est impliquée dans la mise en œuvre du cycle 2 de la directive inondation.